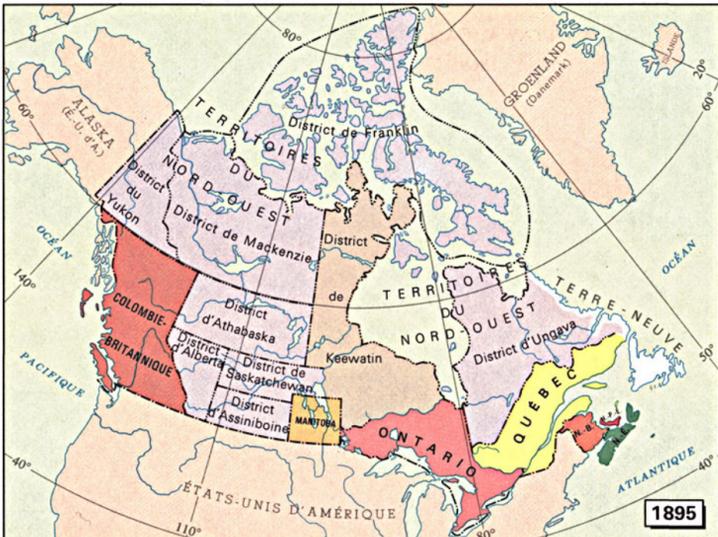


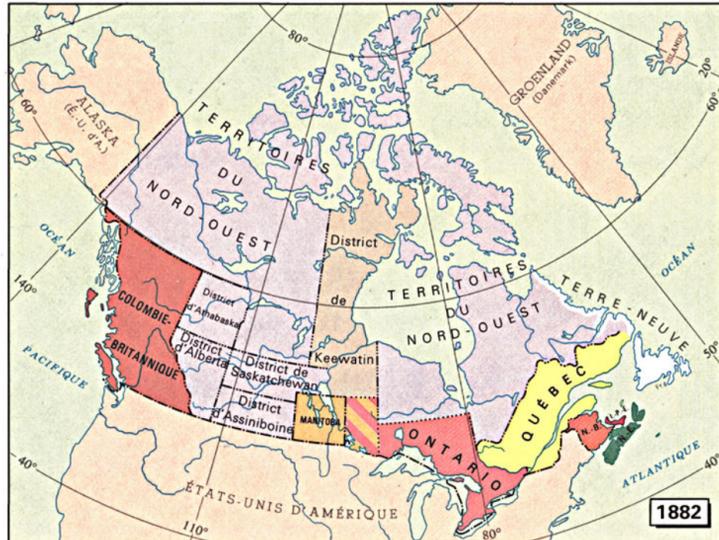
On décrit la frontière provisoire septentrionale et occidentale de l'Ontario (1874). Le District de Keewatin est formé à même les Territoires du Nord-Ouest (1876).



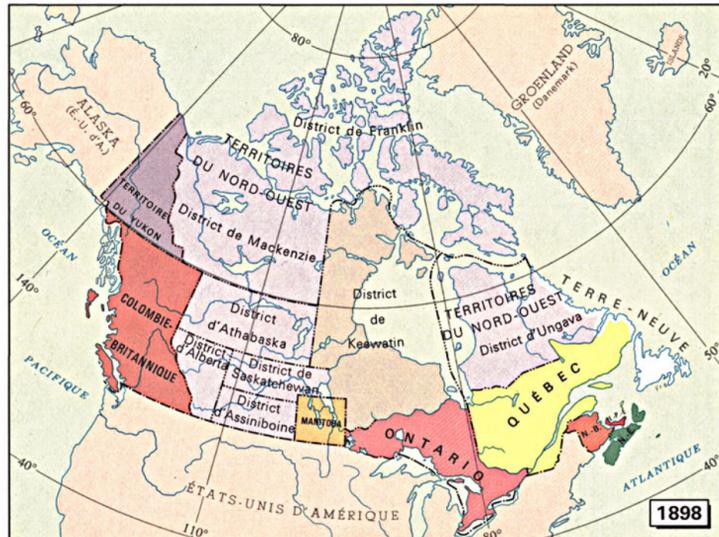
On forme de nouveaux districts dans les Territoires du Nord-Ouest: Ungava, Franklin, Mackenzie et Yukon. En créant le District de Franklin, le Canada reconnaît l'inclusion des îles arctiques dans son territoire. Les Districts d'Athabaska et Keewatin s'agrandissent.



Ontario et Manitoba s'agrandissent pour prendre leurs frontières actuelles. Québec s'étend vers le nord jusqu'au détroit d'Hudson et à la baie d'Hudson absorbant donc l'Ungava continental. La frontière du Québec-Labrador n'est pas déterminée.



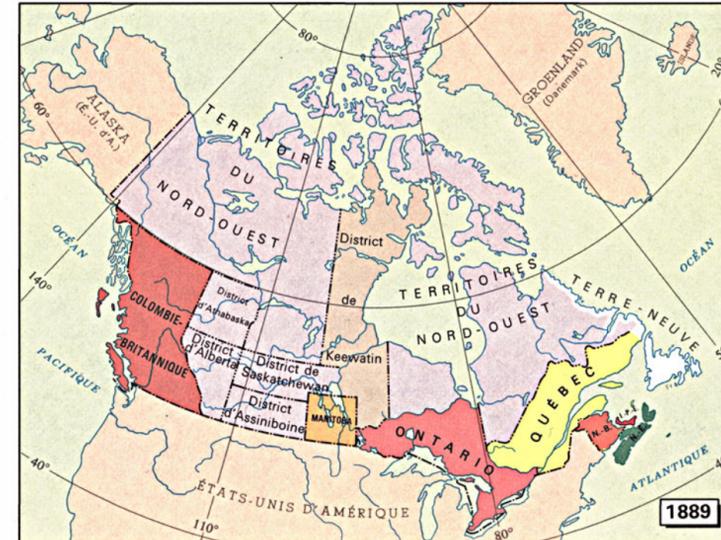
Les droits de la Grande-Bretagne sur les îles arctiques passent au Canada (1880). Les frontières du Manitoba s'étendent (1881), mais l'extension orientale est contestée par Ontario. Les districts provisoires d'Assiniboine, Saskatchewan, Athabaska et Alberta sont formés (1882).



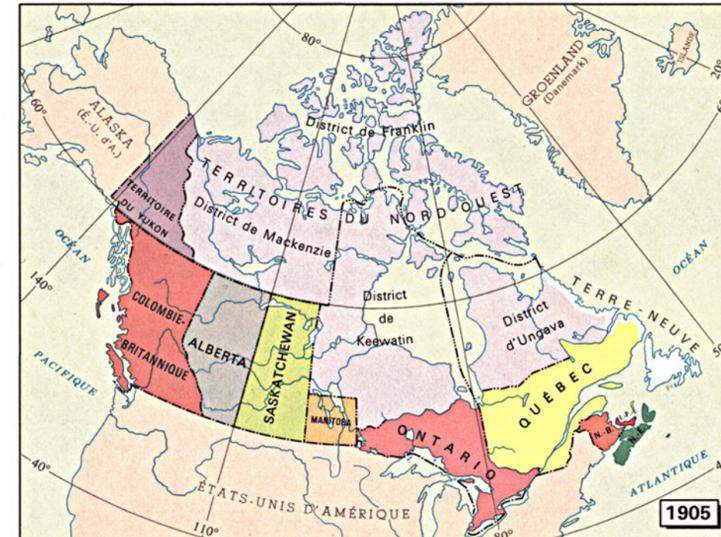
On modifie les frontières des districts de Mackenzie, Keewatin, Ungava, Franklin et Yukon (1897). Retenant les mêmes frontières, le District du Yukon est constitué en territoire séparé (1898). Les frontières du Québec sont poussées plus au nord.



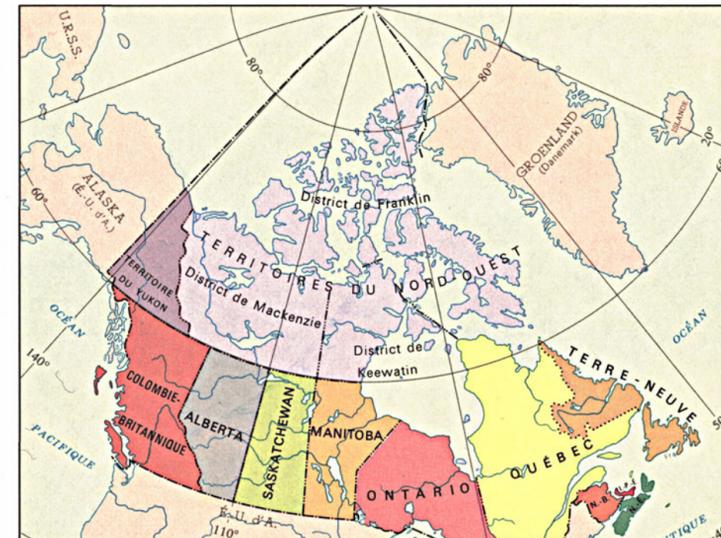
Les frontières du Canada se prolongent vers le nord conformément aux dispositions du droit international. Un Conseil privé impérial apporte une solution à la question de la frontière du Québec-Labrador.



L'Acte de la Frontière ontarienne règle la question de la frontière Ontario-Manitoba. L'Ontario s'étend jusqu'au Lac des Bois et au nord jusqu'à la rivière Albany.



L'Alberta et la Saskatchewan sont créées provinces, portant à neuf le nombre total de provinces (1905). Le District de Keewatin est de nouveau annexé aux Territoires du Nord-Ouest. À cause des changements dans les régions avoisinantes, les frontières des Territoires du Nord-Ouest sont redéfinies (1906).



Sur sa propre demande, par suite d'un plébiscite, Terre-Neuve entre dans la Confédération à titre de dixième et plus récente province du Dominion du Canada.